

# echos des cours

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>



**PRESSE  
URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE  
DÉPOSÉ LE 30/01/2012

## NE TIREZ PAS SUR L'AMBULANCE !

Au cours de ces cinq dernières années, si ce gouvernement a pu vaciller ou reculer sur certaines mesures, celles concernant l'Éducation Nationale et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ont été honorées jusqu'à la lie !

**5 700 nouveaux postes en moins** dans le premier degré à la rentrée 2012, après les quelques **80 000 postes déjà supprimés depuis 2007 : ces chiffres sont sans appel !** Dans notre académie, **153 emplois sont à rendre, dont 83 postes PE.** Il restait en effet à Monsieur le Recteur d'Académie 70 postes d'intervenants extérieurs vacants qui ont pu passer dans les 153 postes à supprimer. « Généreux » efforts de notre administration pour adoucir la débâcle...

N'en déplaise à notre Recteur, nous serons nombreuses et nombreux à trouver que l'addition est quand même salée. **83 pour 908 élèves de plus** attendus à la rentrée prochaine, c'est mieux que - 153, mais pas de quoi sauter au plafond non plus ! Avec - 19 postes pour l'Ardèche, - 11 pour la Drôme, - 23 pour la Savoie, + 27 pour la Haute-Savoie (pour une hausse prévue de 1 157 élèves !) et **- 57 postes pour 64 élèves de plus dans l'Isère**, tous les départements de notre académie sont en souffrance.

Dans ce naufrage à la SeaFrance, les élèves et leurs enseignants d'abord, selon les volontés de notre Président. Pour éviter les fermetures de classes qui ne plaisent pas, mais pas du tout, à un électorat susceptible de le réélire en 2012 (un peu d'humour, ça ne fait pas de mal), les Recteurs et IA n'auront d'autres choix que d'embarquer dans les canots de sauvetage, en premier, les personnels « visibles ». Que les



RASED (oui, il en reste encore quelques-uns), les co-enseignants, les conseillers pédagogiques, les enseignants scolarisant les moins de 3 ans, les remplaçants, ne se fassent pas trop d'illusion, leur sort est scellé. Pour parachever ce jeu de massacre, le gouvernement a décidé de faire contribuer à l'effort national un certain nombre d'enseignants à temps partiel, en les remettant à temps plein dans les classes. **Cette fois, c'est sûr, le ministère racle les fonds de tiroir, et nous, les enseignants, broyons du noir.**

A l'heure où nous écrivons cet éditorial, le Comité technique spécial départemental (CTSD), ex CTPD, ne s'est pas encore tenu. Mais nous sommes certains que notre IA suivra pleinement les directives préconisées par le Ministre. Une inconnue : récupérer sur les temps partiels ou les TR, rendre les postes E et G déjà gelés et ceux libérés à la rentrée

prochaine par les départs à la retraite, ponctionner encore des emplois sur d'autres postes hors la classe, suffira-t-il à atteindre l'objectif des - 57 ? **Il ne restera alors plus qu'une seule variable d'ajustement : mettre plus d'élèves dans les classes...**

A ces calculs d'apothicaires, nous n'avons qu'une seule réponse à apporter : **ASSEZ !**

**Participons massivement  
à l'appel national  
à 101 manifestations  
départementales !  
Ensemble, parents,  
enseignants, élus, citoyens,  
exprimons  
notre ras-le-bol  
le lundi 6 février à 14 heures,  
jour du CTSD,  
devant l'Inspection  
académique de Grenoble,  
contre les suppressions  
de postes !**

*Catherine BLANC-LANAUTE*

## Sommaire

Rendez-vous militants .....	2
Grève et rassemblement le 6 février .....	3
Enquête carte scolaire .....	4
Actualité temps partiels.....	5-6
CAPD du 10 janvier 2012 : quel mouvement cette année ?.....	7
Se syndiquer .....	8

# STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Le SNUipp-FSU de l'Isère organisera différents stages syndicaux dans les mois à venir. Les deux premiers auront lieu au mois de mars.

## Stage début de carrière le jeudi 15 mars 2012

Mouvement des personnels, promotions, inspections, notations, changement de département, temps partiels, retraites, congés, remplacements... Comment ça marche ?

En début de carrière, ces questions sont fréquentes et les réponses ne sont pas toujours évidentes à trouver. Aussi, nous proposons aux jeunes collègues de prendre un moment pour aborder toutes ces questions et y apporter le maximum de réponses.

C'est également un moment d'échange entre nous autour de notre métier.

## Stage « Quel métier ? Quelle école ? Quel syndicalisme ? » - les jeudi et vendredi 29 et 30 mars

En cette année électorale, les questions du métier d'enseignant et de l'école en général sont régulièrement abordées dans les médias et utilisées par les politiques.

À nous de donner notre avis de professionnels sur toutes ces réformes qui dénaturent le cœur de notre métier. Selon les inscrits et les attentes, nous pourrions organiser des ateliers autour des thèmes suivants : la place de la maternelle, la direction d'école, l'abandon de la formation initiale et continue, la multiplication des évaluations et le Livret Personnel de Compétences, le rapport à la hiérarchie, la disparition des RASED et de l'ASH, les restrictions budgétaires... Comment penser et organiser une réaction collective à la hauteur des attaques ? Quelle place peut occuper le syndicat dans ce contexte ?

La participation à ces stages est ouverte à tous. C'est un droit reconnu aux fonctionnaires qu'ils soient stagiaires ou titulaires.

Pour s'inscrire, deux démarches sont à effectuer :

■ Informer l'Inspection d'académie en envoyant un **courrier à votre IEN au moins un mois au plus tard avant le stage.**

■ Nous écrire pour nous informer de votre participation, par courrier ou par mail à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr).

**Plus d'informations  
et des modèles  
de courrier  
bientôt disponibles  
sur notre site  
[38.snuipp.fr](http://38.snuipp.fr)**

*Lionel ABRY*

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FSU 38

Les adhérents des syndicats de la FSU 38 (dont le SNUipp fait partie) sont invités à participer à l'Assemblée Générale de la FSU 38

**le jeudi 9 février 2012, de 9h à 17h  
à la Bourse du Travail de Grenoble (salle 164)**

Les modalités d'inscription sont précisées dans le journal 38Pour, prochainement dans vos boîtes.

- Accueil à partir de 8h30
- 9h00, ouverture de l'AG
- 9 h 30, *Table ronde et débat* :

## **La crise, la dette, l'austérité, quelles réponses syndicales et citoyennes ?**

Avec l'aide d'intervenants (ATTAC, CGT, ...) nous décrypterons les discours dominants et débattrons des mesures à défendre et des initiatives à prendre localement et nationalement.

La FSU est membre du collectif pour un audit citoyen de la dette.

- 12h, apéritif et repas
- 14h, Suite de l'AG,
- activités de la section départementale,
- informations sur le congrès FSU (fin 2012, début 2013)
- actions et initiatives
- 16h30, conclusions et clôture de l'AG.



# CARTE SCOLAIRE : Le SNUipp-FSU lance un appel national à 101 grèves et manifestations



À la rentrée 2012, 5 700 postes d'enseignants seront purement et simplement supprimés dans l'école primaire, alors que le ministre, lui-même, annonce que l'école devra scolariser 3 000 élèves supplémentaires. Ces nouvelles coupes claires sont inacceptables. La qualité de vie et d'apprentissage des élèves va être touchée de plein fouet. La lutte

contre l'échec scolaire et pour la réussite de tous les élèves sera de plus en plus difficile à mener.

Dans les départements, les suppressions vont maintenant prendre corps. Les annonces des postes appelés à disparaître vont se faire au cours du premier trimestre : remplacements torpillés, moyens RASED dévastés, scolarisation des moins de trois ans asphyxiée, formation professionnelle liquidée. Le nombre d'élèves par classe va également augmenter. Ces mesures, s'additionnant aux précédentes suppressions subies depuis plusieurs années, seront dévastatrices pour l'école.

L'austérité, ça suffit ! Après avoir déposé l'alerte sociale dans tous les départements, le SNUipp-FSU lance un appel à 101 grèves et manifestations pour l'avenir de l'école, au moment des annonces locales de suppressions de

poste, qui se dérouleront tout au long du premier trimestre. Formation des enseignants, pouvoir d'achat, réforme de l'évaluation des enseignants sont également au cœur du conflit.

De nombreuses actions avec nos partenaires sont déjà engagées ou programmées dans les départements. Le 31 janvier sera un temps fort national, passant par la grève partout où c'est possible. Des manifestations auront également lieu à Paris et en province.

En ce début d'année 2012, le SNUipp-FSU appelle à la mobilisation générale. Il demande la suspension des suppressions de postes et une politique ambitieuse pour l'école primaire.

*Communiqué de presse  
Paris, le 11 janvier 2012*

Dans notre académie, **153 postes d'enseignants sont à rendre à la rentrée prochaine, dont 57 dans l'Isère**. Le jour du CTSD, où seront décidées les ouvertures et les fermetures de classe, le SNUipp-FSU Isère appelle à la mobilisation, en déposant un préavis de grève départementale. **L'addition, ou plutôt la soustraction, sera une nouvelle fois salée ! Soyons nombreux à exprimer notre refus de cette politique !**

**Grève et rassemblement le lundi 6 février à 14 heures  
devant l'Inspection académique**

Pensez à communiquer l'information aux parents, élus, DDEN, qui souhaiteraient se joindre à ce mouvement.

Dans ce contexte très difficile pour notre département, pensez bien à nous renvoyer le plus rapidement possible l'enquête scolaire (ou à la remplir en ligne sur notre site : <http://38.snuipp.fr/>), afin que nous disposions de tous les éléments pour pouvoir défendre votre école lors de la commission.



# Enquête carte scolaire rentrée 2012 (prévisions) CTSD du 6 février 2012

- École**  maternelle  
 élémentaire  
 primaire (mat et elem)



Nom de l'école : .....  
 Adresse : .....  
 Commune : .....  
 IEN : ..... **Circonscription** : .....  
 N° téléphone de l'école : .....  
**Personne à contacter** : .....  
 N° tél (hors temps scolaire) : .....  
 Courriel école : ..... Courriel perso : .....

**Vous nous renvoyez cette enquête :**

- dans la perspective d'une fermeture  
 dans la perspective d'une ouverture  
 dans la perspective d'une fusion ou d'un regroupement d'école

Nbre de classes en 2011-2012		RRS ou RAR	RPC	RPI
élémentaire	maternelle			
		oui-non	oui-non	oui-non

**Mesures antérieures :**

Avez-vous fait l'objet d'une mesure de carte scolaire récemment ?

- ouverture,  fermeture,  fusion-regroupement ;

En quelle année ? :

- Y a-t-il une CLIS dans l'école :  oui,  non

- En cas de création, local existant :  oui,  non

### Situation de l'école

- La direction est-elle assurée à titre provisoire ?  oui,  non
- Y a-t-il des élèves handicapés intégrés ?  
 Oui,  non - combien ? : ... avec AVS :  Oui,  non
- Nombre de PPRE dans l'école : .....
- Fluctuation d'effectifs en cours d'année (enfants du voyage... ) : .....
- Autres situations :
- Nombre de demandes de prises en charge par le RASED : .....
- Nombre de prises en charge effectives par le RASED : .....

### Fusion ou regroupement d'écoles

- Avez-vous été sollicités par votre IEN ou la municipalité pour une fusion, un regroupement, un RPI, un RPC ou une expérimentation ? (rayez la mention inutile)

- Quelle est la position du Conseil des maîtres ?

### Effectifs pour 2012-2013

	septembre	Répartition prévue par classe
2010		Avant mesure :
2009		
2008		
2007		
CP		
CE1		Après mesure :
CE2		
CM1		
CM2		
Total		
moyenne avant mesure		
moyenne après mesure		

Remarques, observations : vous pouvez joindre des documents complémentaires sur des feuilles jointes à cette enquête.

# REMISE EN CAUSE DU DROIT AU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Après une audience le 5 janvier, la CAPD du 10 janvier et l'audience intersyndicale obtenue suite au rassemblement du 11 janvier, nous pouvons vous apporter les informations suivantes.

## Situation du département

Dans notre département, **21,2 % de collègues travaillent à temps partiel** (pour une moyenne nationale de 12,1 %).

Début janvier 2011, **l'équivalent de 40 temps plein ne sont pas pourvus**, ce qui amène donc l'IA à utiliser les TR pour combler les vides.

Tant que les listes complémentaires existaient, ces postes vacants étaient compensés par leur recrutement. Depuis, une des nombreuses mesures de restriction budgétaire du gouvernement bloque cette possibilité.

Il est pour l'instant impossible de savoir quelle sera la situation à la rentrée.

Cela dépendra du nombre de stagiaires, du nombre de départs en retraite, du nombre de fermetures de postes ainsi que du résultat des permutations informatisées.

## L'IA n'aura donc pas d'idée précise de ses besoins avant fin mars.

Comme nous vous l'avons expliqué dans l'article du dernier « échos des cours », elle envisage de récupérer des moyens à la fois chez les collègues exerçant à temps partiel de droit et chez ceux travaillant à temps partiel sur autorisation.

Elle entend également exclure du droit à temps partiel un certain nombre de postes.

## Temps partiel de droit quotité

Pour les temps partiels de droit, l'IA affirmait pouvoir choisir la quotité à la place des personnels.

Nous avons affirmé le contraire. Nous lui avons donc demandé sur quels textes elle s'appuyait et ... **il n'a plus été question de choisir la quotité à la place des collègues...**

## Postes de direction / CRI / co enseignants

Pour les postes que l'IA entend exclure de fait du droit à temps partiel - les postes de direction, de CRI et de co-enseignants - nous lui avons demandé de renoncer à cette mesure. Elle semble vouloir s'entêter dans ce qui nous semble aussi injuste qu'inefficace.

## Postes de direction

Pour l'IA, la fonction de directeur d'école est en soi une responsabilité qui ne se partage pas et s'exerce à plein temps.

**Elle ne veut plus de temps partiel sur cette fonction.** Elle n'entend pas revenir sur sa décision.

■ Pour les directrices et directeurs **actuellement à temps partiel de droit** et qui souhaitent continuer d'exercer à temps partiel, la situation reste inchangée jusqu'à épuisement de leur droit.

■ Pour les directeurs ou directrices qui **souhaiteraient, à partir de la rentrée prochaine, demander un temps partiel de droit**, le temps partiel leur

sera accordé, mais l'IA leur demandera d'exercer sur un autre poste durant la période correspondante. Ensuite, ils ou elles devront reprendre à plein-temps ou renoncer à leur poste de direction.

■ Pour les directrices et directeurs exerçant actuellement un **temps partiel sur autorisation**, ils doivent choisir entre leur temps partiel et leur poste actuel. S'ils veulent rester à temps partiel, l'IA leur demandera de participer au mouvement. Ils auront 60 points de majoration au barème pour les postes d'adjoint sur la circonscription et 20 points pour les autres circonscriptions. Ils devront à ce moment-là s'engager à exercer à temps partiel.

*Nous persistons à dire que cette décision est fortement discriminatoire car elle concerne quasi exclusivement des femmes (42 des 44 directeurs à temps partiel de droit sont des directrices et 44 sur 46 pour les temps partiels sur autorisation).*

*Par conséquent, c'est quasiment la totalité des femmes qui se voient refuser une des rares possibilités de progression de carrière. Les conditions d'exercice de notre métier les amènent à faire ce choix pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Nous accompagnerons celles qui souhaiteront aller en tribunal administratif pour contester cette décision.*

## Postes de CRI et de co-enseignants

La situation est beaucoup plus difficile pour ces collègues.

**L'IA compte tout simplement leur demander de renoncer à leur temps partiel ou de participer au mouvement sans aucune majoration de barème.**

Quand on sait à quel point il est compliqué d'obtenir maintenant un poste dans certains secteurs, nous considérons que la manière dont sont traités ces collègues est inacceptable.

Ils n'ont rien demandé, ne sont pas responsables de la situation dans laquelle ils vont se trouver et leur vie professionnelle et donc familiale et personnelle va se trouver considérablement bouleversée du seul fait d'une décision autoritaire dont la nécessité ne nous apparaît vraiment pas comme prioritaire !

C'est d'autant moins compréhensible que ce ne sont que 7 collègues qui sont concernés. Il y avait certainement une autre manière de régler la situation. **Une fois de plus, nous ne comprenons pas cette manière de gérer les personnes qui les plonge dans des situations infernales et nous appelons les collègues souhaitant contester cette décision à prendre contact avec nous.**

### Temps partiel sur autorisation

Ce sont 1002 collègues qui exercent à temps partiel sur autorisation. Leur situation va être examinée. **Tout refus doit être précédé d'un entretien et motivé par écrit.**

■ Parmi ces 1002 collègues, 558 ont des

enfants de moins de 8 ans, 28 ont plus de 55 ans.

Ce sont ces deux catégories de personnes que l'IA a décidé de ne pas convoquer à un entretien, ce qui signifie qu'elles ne seront pas concernées par le refus de temps partiel.

■ Les autres seront convoqués. Cela ne veut pas dire pour autant que leur temps partiel sera refusé. L'administration aura une idée précise du nombre d'équivalent temps plein qu'elle veut récupérer seulement fin mars.

■ Dans un premier temps, les IEN vont donc donner des avis favorables ou défavorables à ces demandes. Ils formuleront leur avis au vu de la situation familiale des collègues et des besoins des écoles et de l'intérêt du service.

**Nous n'avons obtenu aucune réponse sur la manière dont seront classés ensuite les personnels, qu'ils aient un avis favorable ou défavorable.**

Tout cela nous semble particulièrement flou et inacceptable et laisse la porte ouverte à des disparités de traitement qui vont amener de nouveau des sentiments de colère et d'injustice.

C'est là encore une manière de gérer les personnels qui est incompréhensible et de plus contre-productive. La situation ne pourra rester en l'état.

## Conclusions

Nous avons compris que l'IA, au travers des entretiens programmés, envisage de jouer la carte de la persuasion et de « l'intérêt du service public » afin d'amener les collègues à renoncer d'eux-mêmes ou à demander des quotités de travail plus élevées que celles désirées.

La réalité est que nous sommes dans une situation de gestion de la crise due à la baisse considérable des moyens. Rappelons-le, 80 000 postes ont été supprimés en 5 ans. L'intérêt du service public, c'est de se battre pour le rétablissement des moyens supprimés et non de s'accommoder d'une situation dont nous ne sommes pas responsables mais dont nous sommes parmi les premières victimes.

Soyons vigilants et ne renonçons pas à nos droits.

**Ne vous censurez pas dans vos demandes !**

Au vu des disparités de traitements déjà constatées, **nous vous invitons à nous communiquer copie de tout courrier de l'administration, toute demande de votre part etc.** afin que nous puissions suivre ce dossier et vous défendre lors des CAPD avec le maximum d'éléments.

**Anne TUAILLON**

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - Échos des cours

Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail 32 av. de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

Directeur de la publication : Anne Tuillon - Mise en page : EDITO - Imprimé par nos soins

Commission paritaire : renouvellement du n° de CPPAP - Dépôt légal : Janvier 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

# CAPD DU 10 JANVIER 2012 : QUEL MOUVEMENT CETTE ANNÉE ?

Il faut croire que notre hiérarchie a bien des difficultés à entendre les remontées du terrain. Au cours de la CAPD, seules quelques modifications dans les règles du mouvement ont été apportées, mais elles sont loin d'être à la hauteur des attentes.

Concernant les nominations à titre définitif sur zone qui ne satisfont pas les collègues, l'administration répond par une possibilité de transformer le définitif (qui reste la règle) en provisoire, quand on obtient son quatrième ou cinquième vœu de zone... Certes, cela concerne 60 % des collègues nommés sur zone, mais la nomination à titre définitif reste la règle, et les 40% des collègues qui seront nommés sur leurs vœux de zone 1, 2 ou 3 n'auront pas de recours possible, même si ces vœux sont obligatoires et peut-être faits par défaut.

Deuxième modification : celle concernant les points pour enfants. Désormais, **les enfants jusqu'à 20 ans donneront droit à une majoration d'un point supplémentaire, passant donc de 2 à 3 points.** Cette modification est la réponse apportée par l'IA aux effets négatifs engendrés par le niveau élevé de la bonification pour rapprochement de conjoints (15 points). Cette situation conduit parfois à desservir les bénéficiaires eux-mêmes, faute de places libérées dans les écoles. Ainsi, plutôt que de ramener à une juste mesure la bonification pour rapprochement de conjoints, comme cela était proposé par l'ensemble des organisations syndicales, l'administration préfère majorer d'autres situations, telles que la parentalité. C'est donc la course aux points. Au lieu d'une simplification des règles, la situation se complexifie, sans pour autant prendre en compte toutes les individualités. Quid des collègues dont le conjoint n'est pas



éloigné ? Quid des célibataires ? Quid des collègues en fin de carrière dont les enfants sont désormais adultes ? **On le voit bien, soit on multiplie à l'infini les critères, soit on cherche à simplifier les règles afin de revenir à des critères communs à tous et justes, tels que l'Ancienneté Générale de Service (AGS).** Avec cette décision, l'IA choisit de diminuer encore plus le poids de l'AGS dans le barème, contrairement à l'expression des 1 500 collègues qui avaient signé la pétition.

Dernière « avancée » : la prise en compte de réalités départementales. Les **circonscriptions de Vienne 1 et 2 et Pont de Chérury** sont celles où le plus grand nombre de jeunes collègues se voient affectés, tardivement, à titre provisoire. Il y a donc un turn-over important. Pour aider à la stabilisation des équipes, et permettre peut-être de mieux vivre un éloignement forcé, les

collègues nommés dans ces circonscriptions à compter de la rentrée, se verront proposer une **bonification supplémentaire de 5 points pour leur ancienneté dans le poste** (soit 10 points au bout de 3 ans et 15 points au bout de 5 ans de stabilité, ce qui équivaut aux points d'ancienneté des collègues exerçant en RRS ou ECLAIR). Mais une question se pose alors : que se passera-t-il pour les collègues enseignant en RRS dans ces circonscriptions ? Va-t-il falloir créer une bonification supplémentaire pour compenser un nouveau déséquilibre ? Pour le reste, pas de changement notoire. Seules les bonifications pour **situation médico-sociale** sont modifiées passant à **50 ou 20 points selon les conditions.**

Nous publierons ultérieurement tout le détail des règles du mouvement dans un journal spécial.

*Lionel ABRY*



# BULLETIN D'ADHÉSION 2011-2012



Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....  
 Portable : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

École d'affectation : ..... Commune : .....  
 Poste occupé : ..... à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps   
 Instt  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Etudiants en master  ; Retraité   
**Echelon : .....**

**Montant de la cotisation en euros : .....** (voir tableau des cotisations)  
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.  
**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.**  
**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : ..... **Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPEPS

## Tableau des cotisations 2011-2012 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instt. ½ tps						88	90	94	100	106	116
Instt. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE ½ tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instt., PE 8ème (indice<540) : 85				PE 8ème et + (540>indice<600) : 105			PE hors cl. (indice>600) : 114			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :	chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl.& +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
	1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

**Etudiants en master : 37    Assit. éducation : 37    autre cas : nous contacter**

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque      Guichet      N° de compte

     c/c RIB

.....

Date : ..... Signature : .....

Prère de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)